

Caen, le 15 décembre 2014



Objet : votre adhésion au prélèvement automatique

Vous avez opté pour le prélèvement automatique et nous vous en remercions. **Sauf indication contraire de votre part, le montant de la cotisation 2015 et/ou l'abonnement au Cormoran 2015 sera prélevé sur votre compte début 2015.**

Les cotisations normales et simples restent inchangées en 2015. Seule la cotisation normale de soutien est accessible à partir de 45 €. Pour mémoire, nous vous rappelons les montants :

- Simple petit budget : 10 euros
- Simple adhérent principal : 22 euros
- Abonné adhérent principal : 37 euros
- Abonné petit budget adhérent principal : 25 euros
- Abonné de soutien adhérent principal !: à partir de 45 euros
- Abonnement seul : 35 euros
- Membre familial : 7 euros

Pour toutes informations ou modifications (Type de cotisation, coordonnées bancaires, adresse) de votre prélèvement automatique, veuillez nous contacter, impérativement avant le 20 janvier 2015, au 02 31 43 52 56 ou par mail à secretariat@gonm.org

Votre carte d'adhérent(e) 2015 vous sera envoyée ensuite .

Merci de votre confiance
Annie Chêne